21me. Année. — N° 4602 Bureaux : rue Nain, 1 UN NUMÉRO : 15 CENTIMES Bureaux : rue Nain, 1 Mardi 7 Novembre 1876

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

ABONNEMENTS :

Roubaix-Tourcoing : Trois mois. . 12.50
» » Six mois. . . 25.»
» » Un an . . . 50.»

Nord, Pas-de-Calais, Somme, Aisne, trois mois. . . . . 15 fr.
La France et l'Etranger, les frais de poste en sus.

Le prix des Abonnements est payable d'avance. — Tout abonnement continue, jusqu'à réception d'avis contraire.

JOURNAL DE ROUBAIX

MONITEUR POLITIQUE, INDUSTRIEL & COMMERCIAL DU NORD

Le *JOURNAL DE ROUBAIX* est désigné pour la publication des *ANNONCES LEGALES* et *JUDICIAIRES*

ALFRED REBOUX
Propriétaire-Gérant

INSERTIONS:

Annonces : la ligne. . . 20 c.
Réclames : » . . . 30 c.
Faits divers : » . . . 50 c.
On peut traiter à forfait pour les abonnements d'annonces.

Les abonnements et les annonces sont reçues à *Roubaix*, au bureau du journal, à *Lille*, chez M. Quarré, libraire, Grande-Place; à *Paris*, chez MM. Havas, Laffite et Cie, 34, rue Notre-Dame des-Victoires, (place de la Bourse), à *Bruxelles*, à l'Office de Publicité.

COURS DES FONDS PUBLICS

4 NOVEMBRE

3 0/0	71 45
4 1/2	101 00
Emprunts (5 0/0)	105 00

5 NOVEMBRE
(*Service gouvernemental*)

3 0/0	71 85
4 1/2	102 00
Emprunts (5 0/0)	105 25

DU 6 NOVEMBRE
(*Service particulier du Journal de Roubaix.*)

Actions	Banque de France	3712 00
»	Socié. géné. détache	521 00
»	Crédit foncier de France	745 00
»	Chemins autrichiens	543 00
»	Lyon	1027 00
»	Est	640 00
»	Ouest	665 00
»	Nord	1285 00
»	Midi	781 00
»	Suez	680 00
5 0/0	Péruvien	19 1/8
Actions	Banque ottomane (ancienne)	000 00
»	Banque ottomane (nouvelle)	381 00
Londres court		25 15 0/0
Crédit Mobilier		157 00
Turc		11 75
Turc nouveau		00 00

DÉPÊCHES COMMERCIALES

New-York, 6 novembre

Change sur Londres 4.82 1/2; change sur Paris, 5.19 1/4.
Valeur de l'or, 109 7/8.
Café good fair, (la livre) 18 3/8
Café good Cargoes, (la livre) 18 3/4
Marché ferme.

Dépêches de MM. Schlagdenhauffen et Cie présentées à Roubaix par M. Bulteau-Grymonpré:

Havre, 6 novembre.

Cotons : Ventes 6,000 b., grandes affaires, haussant, low orléans 77 payé.

Liverpool, 6 novembre.

Cotons : Ventes 75,000 b., pleins prix.

New-York, 6 novembre.

Cotons : 11 5/8.
Recettes du premier jour 26,000 b.

Pas de dépêches affichées à la Bourse.

ROUBAIX 6 NOVEMBRE 1876.

M. Alexandre Watteau nous remet l'article suivant. Nos lecteurs verront que les appréciations de notre excellent collaborateur ne sont pas, cette fois, complètement d'accord avec celles que nous avons émises nous-même; ce qui nous oblige à faire toutes nos réserves.
A. R.

Neutralité.

La déclaration faite par M. le duc Decazes au Parlement, peut se résumer dans ce seul mot : neutralité. La France, au dire de M. le ministre des affaires étrangères de la République, ne peut ni ne veut se trouver mêlée à des complications militaires; et M. le ministre a tenu à l'affirmer solennellement.

La lecture de ce long document, pourquoi le cacherions-nous, nous a inspiré de pénibles réflexions que nos lecteurs nous permettront de leur exposer. D'abord, cette proclamation de neutralité nous rappelle qu'il fut un temps où un grand souverain étranger disait : Si j'étais roi de France; il ne se tirerait pas en Europe un seul coup de canon sans ma permission. Neutralité, c'est un mot qui sonne mal à des oreilles françaises; il est synonyme d'impuissance. Mais passons; aussi bien n'est-ce pas sur ce point particulier que nous voulons insister.

Ce qui nous a le plus frappé c'est le ton général de ce document; c'est l'esprit de subordination qu'il révèle et qui ne nous paraît pas digne du gouvernement du maréchal.

Avant la proclamation de la Constitution républicaine, avant l'institution du septennat, nous aurions compris que M. le duc Decazes tînt ce langage. Alors la Chambre, assemblée nationale, était souveraine, c'est-à-dire unique dépositaire ou représentant de la souveraineté nationale; elle s'était conféré ces pouvoirs; elle les exerçait. Les ministres, étaient ses agents directs; et bien que, en vertu de la Constitution Rivet, M. Thiers, président de la République, eût un pouvoir égal en durée à celui de l'Assemblée, il est bien évident que le président de la République lui-même, dépendait de l'Assemblée : On le vit bien au 24 mai.

Aujourd'hui il n'en va plus ainsi. Nous ne dirons pas que le maréchal-président de la République est au-dessus du Parlement, quoique cette opinion pût se soutenir, mais le pouvoir exécutif qu'il personnifie est tout au moins l'égal du pouvoir législatif. Or, il nous semble que la déclaration de M. le duc Decazes n'est pas seulement animée d'un esprit de condescendance naturelle à l'égard des représentants de la nation, mais encore qu'elle a pris un ton de subordination qui ne convient pas, au gouvernement d'un grand pays comme la France, resté grand malgré ses malheurs, malgré les fautes de ses gouvernants.

En lisant la déclaration gouvernementale, beaucoup seront tentés de se demander s'il y a un gouvernement en France, s'il y a des hommes responsables de leurs actes et de leurs paroles, non pas seulement devant des députés et devant des sénateurs, mais aussi devant l'opinion publique française, devant l'opinion publique européenne, devant l'histoire. Oui, nous avons un gouvernement; oui, nous avons à la tête de ce gouvernement un homme brave et loyal; oui nous devons avoir des ministres qui comprennent la dignité de ce gouvernement, et qui parlent hautement et noblement en son nom aux représentants du pays, c'est-à-dire au pays lui-même.

Le langage de M. le duc Decazes ne nous a pas satisfaits dans la forme; si nous osions même, nous dirions qu'il nous a blessés dans notre fierté nationale. C'était déjà suffisant que d'être obligé de proclamer la neutralité de la France, c'est-à-dire l'impuissance momentanée de la France; nous eussions voulu que cette politique d'abstention fût formulée comme étant l'acte réfléchi d'un gouvernement guérissant les plaies de la patrie, et non comme étant un acte d'obéissance et de subordination à l'égard du Parlement.

On l'a dit souvent : les gens qui ont occupé de hautes situations sont, dans le malheur, plus susceptibles que les autres. Ce qui est vrai pour les individus est vrai aussi pour les peuples. Nous eussions voulu que la déclaration de M. le duc Decazes, fût plus noble et plus fière, moins longue surtout et se bornât à dire : la dignité de la France ne lui permet pas de tenir un langage que ses forces militaires ne seraient pas capables d'appuyer; la France se borne donc à invoquer la justice de l'Europe pour les droits méconnus des peuples, pour les croyances opprimées.

Si M. le duc Decazes avait parlé ainsi, nous aurions applaudi sans réserves au langage du ministre de la République.

ALEXANDRE WATTEAU.

CHRONIQUE

Dimanche, à deux heures, une réunion du comité de direction de l'*Union du commerce et de l'industrie pour le développement et l'amélioration des moyens de transport* a eu lieu.

Le but de cette séance est d'entendre la lecture du rapport de MM. Palotte, Vilson, Thomas, La Chambre, Carlhian et Goëne, sur le projet de fusion de plusieurs lignes d'intérêt local, avec le réseau des grandes compagnies voisines.

—

La commission chargée de l'examen de la proposition Wilson tendant à l'abrogation de la loi du 28 juillet 1875, relative aux allumettes chimiques, a décidé de demander la mise à l'ordre du jour du rapport de M. Berlet, immédiatement après la discussion du rapport Tirard sur la proposition Léon Say.

—

On parle d'une nouvelle candidature qui serait présentée pour l'un des deux fauteuils vacants au Sénat, par suite du décès de MM. Wolowski et Letellier-Valazé. Plusieurs sénateurs seraient d'avis d'offrir l'un de ces sièges à M. le marquis de Noailles, notre ambassadeur auprès du gouvernement italien.

—

On sait que la commission du budget a accepté le chiffre des réductions consenties par M. le duc Decazes, sauf une somme de 83,000 francs.

La divergence, on le voit, est minime, et l'honorable ministre des affaires étrangères est décidé à ne pas insister sur ce point.

A moins d'incidents imprévus, il y a donc lieu d'espérer que la discussion du budget de ce département ne soulèvera aucune difficulté, et qu'il sera voté haut la main.

—

La réunion de sénateurs et de députés, qui s'organise en ce moment pour la défense de la sucrerie indigène et coloniale, tiendra sa première séance d'organisation à Versailles jeudi 9 novembre, dans le local du onzième bureau.

—

Les pièces du procès intenté par le révérend père Dulac et certains parents d'élèves de son établissement, viennent d'arriver au greffe criminel de la Cour de Cassation, sur les pourvois des gérants des journaux la *Tribune* et les *Droits de l'Homme* contre les arrêts qui les ont condamnés pour diffamation.

—

Samedi, à l'occasion de la fête de l'empereur du Japon, M. Nakano, chargé d'affaires de ce pays, a donné un dîner auquel assistaient M. le duc Decazes, M. le sénateur Krautz et plusieurs autres personnages éminents. Au dessert, M. le ministre des affaires étrangères a porté un toast en ces termes :

« Mon cher hôte, permettez-moi en mon nom et au nom des amis que vous avez réunis autour de vous, de porter la santé de S. M. l'empereur du Japon, notre ami et allié. Je bois à la prospérité du prince et de la princesse et du peuple qu'ils gouvernent.

» Je vous prie de transmettre à votre souverain, à l'occasion de son anniversaire, les vœux que nous formons pour son bonheur. Recevez pour vous-même l'expression de l'affection que nous vous portons tous. »

M. le chargé d'affaires a répondu par un toast au maréchal-président de la République.

—

Mgr Edouard Hurmuz, membre et procurateur des Mekhitaristes arméniens de Venise est mort jeudi dernier à l'âge de 78 ans. Il était né à Constantinople en 1799 et avait été nommé archevêque de Chirag, in partibus infidelium le 19 septembre 1847. Mgr Edouard Hurmuz avait passé une grande partie de sa vie à Rome, où il a écrit plusieurs ouvrages remarquables en langue arménienne et traduit les œuvres de quelques auteurs anciens et modernes. Parmi ses plus belles traductions, les journaux d'Italie citent : les œuvres de Rollin, de Racine, de Manzoni, de Monti, d'Alfieri, ainsi que Numa, Télémaque, Anacharsis et autres. Quelques jours encore avant sa mort, Mgr Edouard était en train de traduire Bourdaloue, Massillon, et Bossuet.

—

Mgr Vibert, évêque de Maurienne, est mort à Yenne (Savoie), le 31 octobre.

Mgr François-Marie Vibert, né le 14 août 1800, était grand-vicaire du diocèse de Chambéry, sous Mgr Martinet; il avait succédé à Mgr Billiet, le 25 mars 1841, sur le siége épiscopal de Saint-Jean de Maurienne; il était commandeur des Saints Maurice et Lazare et officier de la Légion-d'Honneur.

« Mgr Vibert a succombé, dit le *Courrier des Alpes*, aux suites d'une maladie dont il était affecté depuis longtemps. Cette maladie avait rendu difficile la dernière période de son épiscopat, qui avait eu ses années d'éclat et d'illustration. »

Les obsèques du prélat ont eu lieu hier, au milieu d'un concours considérable de fidèles. Plusieurs évêques et un très grand nombre de prêtres y assistaient.

Concours des Facultés de droit.

Jeudi, 2 novembre, la commission instituée par M. le ministre de l'instruction publique, pour juger le concours général ouvert entre les étudiants de troisième année de toutes les Facultés de droit, s'est réunie pour statuer définitivement sur les résultats du concours.

Etaient présents : MM. Ch. Giraud, inspecteur général, président; Paul Pont, conseiller à la Cour de cassation; Rau, conseiller à la Cour de cassation; Vautrin, professeur à la Faculté de droit de Paris; Jourdan, professeur à la Faculté de droit d'Aix.

La commission a décidé qu'il y avait lieu d'accorder les deux prix et les cinq mentions honorables indiqués dans le réglement du concours. Le premier prix a été attribué à la composition portant le n° 22; le second prix a été attribué à la composition portant le n° 18.

La première mention honorable a été attribuée à la composition n° 13; la seconde à la composition n° 12; la troisième à la composition n° 1; la quatrième à la composition n° 36; la cinquième à la composition n° 38.

M. le président a décacheté ensuite, en présence de la commission, les enveloppes revêtues de devises correspondant aux numéros d'ordre déjà indiqués, et cette opération a donné les résultats suivants :

Le premier prix a été obtenu par M. Cattin (Albert-Benoît), de la faculté de droit de Grenoble; le 2e, par M. Demours, (Pierre-Louis), de la faculté de droit de Lyon.

La première mention honorable a été obtenue par M. Bédorez (Georges-Albert-Emile), de la faculté de droit de Douai.

La seconde a été obtenue par M. Lacour (Léon-Gabriel), de la même faculté. La troisième, par M. Gerbain (Auguste), de la faculté de droit de Nancy.

La 4e, par M. Perons (Emile), de la faculté de droit de Paris, et la 5e, par M. Peligman (Louis-Edmond) de la même faculté.

LETTRE DE PARIS

Paris, dimanche 5 novembre.

La loi votée hier par la chambre des députés ne satisfait personne complètement. Il ne pouvait en être autrement puisque c'est le résultat de transactions.

Il faut constater pourtant que ce sont les radicaux qui protestent avec le plus de vivacité; ainsi le journal les *Droits de l'Homme* trouve que la loi ne change rien à l'état de choses actuel, et conclut ainsi :

« Ceux que la loi met à l'abri de nouvelles recherches, ce sont ceux dont en six ans la police n'a trouvé aucun indice, et ceux là sont si rares qu'il a fallu quatre mois à M. Dufaure, pour en découvrir deux. La loi est donc inutile. »

Ce qui évidemment gêne le plus les *Droits de l'Homme* et ses amis, c'est que les individus déjà jugés par contumace resteront passibles des conseils de guerre. Et ils sont, paraît-il, encore au nombre de 3,000.

M. Gatineau, de même que les feuilles radicales, demandaient que la liste des condamnés par contumace fût publiée officiellement. Cette proposition n'a pas été admise. Qui empêche les journaux radicaux de publier cette liste; nous ne croyons pas qu'il existe une loi qui le leur interdise; et nous ne supposons pas qu'on leur refusât les moyens de dresser cette liste. S'ils veulent rassurer leurs amis innocents et renseigner leurs amis coupables ou condamnés, qu'ils se mettent à la besogne.

La situation de M. Dufaure ébranlée vendredi, s'est consolidée hier : il s'est abstenu de prendre part au débat; c'est M. Léon Renault qui a été le véritable orateur du gouvernement et qui a répliqué à M. Gambetta. L'attitude générale du ministère a montré sa faiblesse et prouvé qu'il est à la merci de l'extrême-gauche; il comprend le danger qu'il y aura pour lui à chercher son point d'appui dans l'union des trois gauches.

Le gérant des *Droits de l'Homme*, qui avait été condamné par défaut à deux ans de prison, ayant fait opposition à ce jugement a été hier, toujours par défaut, condamné à un an de prison. L'amende de 4,000 fr. a été maintenue. Ce matin, le journal annonce qu'il vient de recevoir une nouvelle assignation; ce sera son treizième procès. Pour peu que les choses continuent de la sorte, la prison où les journalistes et gérants de journaux sont enfermés ne sera plus remplie que de gérants des *Droits de l'Homme*, et deviendra même trop petite. On a écrit de nombreux articles sur l'impuissance de la presse; il y aurait un article intéressant à écrire sur l'impuissance de la loi.

Les modifications de personnel provoquées au ministère des travaux publics par la mort de M. Franqueville, ont mis en goût les députés républicains et radicaux. Il n'est pas de jour où les ministres ne reçoivent des demandes de révocations contre un certain nombre de fonctionnaires, dont les places ont ardemment convoitées. On annonce que les ministres des finances et de l'instruction publique vont notamment opérer d'assez nombreuses mutations et mises à la retraite.

La déclaration de M. le duc Decazes n'a satisfait complètement que les spéculateurs à la hausse et les lanceurs d'affaires qui ont six mois devant eux pour agir et faire fructifier l'argent d'autrui. Dans le monde politique on ne se montre pas content sans réserves. Le Parlement a fait un accueil assez froid à la déclaration ministérielle, bien qu'il fût parfaitement d'accord avec le gouvernement sur la nécessité de la neutralité de la France. En dehors du Parlement, on a trouvé que le langage du ministre affectait trop la subordination du gouvernement aux volontés des Chambres. On eût aimé une allure un peu plus indépendante.

Le gouvernement de la France doit avoir une politique extérieure, indépendante des caprices des majorités parlementaires qui sont essentiellement instables.

Le Sénat va s'occuper cette semaine des candidatures aux fauteuils inamovibles : les candidats de la droite paraissent devoir être MM. Chesnelong et général Vinoy. L'amiral Jauréguiberry sera un des candidats de la gauche.

Matinées-théâtrales, c'est-à-dire représentations de jour dans tous nos théâtres, excepté l'Opéra et l'Opéra-Comique.

Alexandre Dumas vient de traiter avec le Gymnase pour une nouvelle comédie qui sera jouée au mois de janvier.

Rentrée des cours et tribunaux.

Hier, 3 novembre, a eu lieu lieu dans toute la France la rentrée des cours et tribunaux.

A Paris, la messe du Saint-Esprit a été dite, selon l'usage, à onze heures, dans la Sainte-Chapelle.

La cour de cassation, ayant à sa tête M. le premier président Devienne et M. le procureur général Renouard; la cour d'appel, avec M. Larombière, premier président, et M. le procureur général Imgarde de Leffemberg; le tribunal civil, conduit par M. le président Aubépin et M. Sallantin, procureur de la République; le tribunal de commerce, les juges de paix de Paris, les chambres des avoués à la cour et au tribunal de 1re instance, le conseil de l'Ordre des avocats, à la tête duquel marchait Me Bétolaud, le nouveau bâtonnier, sont successivement arrivés à l'église.

Mme la maréchale de Mac-Mahon, accompagnée de Mme la duchesse de Castries, sa mère, et de Mlle de Mac-Mahon, avait tenu à se rendre à cette messe solennelle. M. Dufaure, garde des sceaux, y assistait également.

La messe a été célébrée par M. le curé de Notre-Dame. Mgr Guibert a donné lui-même la bénédiction. L'office a été chanté par la nouvelle maîtrise, organisée tout récemment, sur la demande de Mgr le cardinal-archevêque, et dirigée par M. Vervoitte, inspecteur général des maîtrises de France.

Après la messe, les divers corps judiciaires ont tenu une audience solennelle.

Feuilleton du *Journal de Roubaix* DU 7 NOVEMBRE 1876.

— 27 —

LUCY

PAR G. DE BEUGNY D'HAGERUE

CHAPITRE VIII

LE GLASGOW

(*Suite*).

Patrice Duncan qui avait déjà remarqué la gentillesse de la petite Lucy, et qui avait même commencé à la prendre en affection, ne tarda pas à chercher l'occasion de découvrir la vérité.

Un jour qu'il rencontra le fermier du pays de Galles sur le pont, il lia conversation avec lui. Après avoir causé de choses et d'autres.

— Ah çà! compère Holygood, combien avez-vous d'enfants?

— Cinq.

— Tiens! je croyais que vous en aviez six.

— Oui, en comptant la petite pleurnicheuse; celle-là, si vous en voulez, vous pouvez la prendre.

— Ce n'est pas bien ce que vous dites là, compère. Les enfants que l'on a reçus de Dieu, si pauvre et si malheureux que l'on soit, on ne les donne à personne.

— Ceux que l'on a reçus de Dieu, oui... Tenez, Patrice Duncan, ne commettez jamais de mauvaise action, parce que les remords ne sont pas longtemps à venir; et les remords, ami Patrice, c'est comme qui dirait un serpent qui vous ronge le cœur.

« J'ai fait une première faute et je me suis engagé à en commettre une autre; maintenant je m'en repens et je voudrais au moins éviter la seconde.

— Il me semble que cela est facile.

— Pas autant que vous croyez. Si j'étais certain que vous ne me trahiriez pas, je vous avouerais tout; et peut-être pourriez-vous me rendre un immense service.

— Parlez, Holygood; quoi que vous me disiez, je ne tromperai pas votre confiance et je vous aiderai si je le puis.

— Cette enfant m'a été remise à Liverpool par un gentleman qui m'a payé son passage, et même un peu plus, pour que je la conduise en Amérique.

— Et que deviez-vous en faire en Amérique?

— J'allais vous le dire; c'est une enfant que l'on veut faire disparaître; on me laisse libre de décider de son sort. Vous comprenez bien que je suis trop pauvre pour me charger de bouches inutiles, et, en outre, sa vue me rappelle toujours la mauvaise action que j'ai commise. Mon projet était de la perdre dans les rues de New York. Eh bien! cela maintenant me paraît odieux; elle est gentille, la pauvrette, et pas méchante. Je serais bien content si quelque honnête famille voulait s'en charger.

« Je lui avais défendu de parler à personne; je me suis bien aperçu qu'elle jouait avec vos enfants, mais comme cela paraissait leur faire plaisir, et qu'après tout la pauvre petite est déjà bien malheureuse, j'ai fait semblant de ne pas voir qu'elle me désobéissait.

« Depuis, j'ai vu que votre femme et vous aviez de l'affection pour elle, et je me suis dit que vous pourriez peut-être m'éviter un grand péché.

« Qu'en dites-vous, ami Patrice?

— Attendez-moi là.

Deux minutes après, il revenait avec sa femme

— Compère, c'est une affaire entendue, lui dit Duncan; nous nous chargeons de la petite.

— Dieu nous donnera du pain aussi bien pour cinq que pour quatre, observa la brave Irlandaise.

— Et puis je travaillerai un peu plus fort, Anna.

— Bien parlé, Pat, et Dieu nous bénira. Seulement il faut que l'enfant consente.

Le malheureux Holygood se sentit soulagé d'un grand poids.

— Je crois que cela ne sera pas difficile; attendez-moi là à votre tour.

Quand il reparut tenant Lucy par la main, la pauvre petite avait les yeux baissés; elle tremblait.

— N'aie pas peur, lui disait-il d'une voix qu'il s'efforçait de faire douce et caressante; on ne te fera plus de mal. Tu vas redevenir aussi heureuse qu'autrefois; veux-tu aller vivre avec M. et madame Duncan?

L'enfant leva de grands yeux interrogateurs sur les deux Irlandais.

— J'aurai bien soin de toi, ajouta la brave paysanne, et je t'aimerai comme mes propres enfants.

— Je resterai avec Régina et avec Toby?

— Oui.

— Et avec vous?

— Oui, si tu le veux.

— Oh oui! je le veux. Vous, vous êtes bonne et Régina et Toby aussi.

Et la malheureuse serra ses petits bras autour de la taille de la pauvre Irlandaise.

Celle-ci la prit et l'embrassa, et Lucy, en lui rendant baiser pour baiser, laissa échapper cette phrase à travers des sanglots :

— Pourquoi donc y a-t-il de méchants hommes et de méchantes femmes qui font mal aux enfants?...

— Je ne sais, répondit Holygood, mais il me semble que le bon Dieu n'a permis cela que pour donner occasion aux bons de réparer les fautes des mauvais. . . . . .

Le lendemain, le *Glasgow* entrait dans le port de New-York.

—

CHAPITRE IX

LA CONCESSION

L'intention de Patrice Duncan avait été d'abord de faire, aussitôt son débarquement, toutes les démarches possibles pour rendre Lucy à sa famille. Malheureusement, ni lui, ni sa femme, ni ses enfants ne savaient écrire; il remit donc à plus tard l'exécution de son dessein. Puis le récit de l'enfant était si embrouillé, elle avait pu se rendre si peu compte de ce qui lui était arrivé, qu'il se demandait si ce n'étaient pas ses parents eux-mêmes qui avaient voulu s'en débarrasser.

Cette supposition était bien peu vraisemblable; mais déjà il avait pris la pauvre abandonnée en affection, et craignait pour elle de nouvelles vicissitudes. Il arriva bientôt à se demander s'il ne valait pas mieux la voir heureuse dans une humble famille de travailleurs qu'en butte à toute sorte de persécutions au milieu du luxe et de l'abondance.

Lucy de son côté, avec l'insouciance de son âge, s'était attachée à sa nouvelle famille d'adoption, et elle ne parlait plus que bien rarement de sa mère.

Patrice oublia du reste son premier projet, préoccupé qu'il était d'une autre pensée bien plus importante pour lui. Il avait cru, en arrivant en Amérique, trouver immédiatement du travail, et comme il savait les salaires très-élevés, il s'était promis d'économiser une partie de l'argent qu'il pourrait gagner, pour acheter plus tard une concession.

Il se présenta dans divers chantiers partout il fut repoussé; on avait plus d'ouvriers qu'on n'en pouvait occuper.

Déjà ses faibles ressources commençaient à s'épuiser, ses rêves de fortune s'évanouissaient en présence de la dure réalité, et l'avenir se présentait à lui avec la misère, la faim, le désespoir...

Il sortait d'un atelier où il lui avait été répondu comme partout qu'on n'avait pas d'ouvrage à lui donner... il marchait la tête baissée, le découragement dans l'âme... il lui restait trente schellings, c'était de quoi acheter du pain pour quelques jours... et après?

Il s'entendit nommer.

— Bonjour, Patrice, lui disait un homme qui venait de s'arrêter devant lui, comment vont les affaires?

— Mal, Daniel Kilkerney. Depuis que nous sommes débarqués ensemble à New-York, je cherche du travail, et je n'en trouve pas. Je calcule que dans huit jours nous commencerons à mourir de faim.

— Faites comme moi, Patrice; dans quelques heures, je vais être un grand propriétaire.

— Vous êtes heureux, Daniel, mais c'est mal à vous de vous moquer d'un homme réduit au désespoir.

(*A suivre*)